



RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

EXERCICE 2021



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Synthèse du rapport d'activités 2020 | 3 |
| Introduction..... | 4 |
| PREMIERE PARTIE : LE SICSEF | 5 |
| Présentation générale | 6 |
| Actions menées par le Syndicat en 2021 | 10 |
| Présentation des comptes de l'exercice 2020 | 11 |
| DEUXIEME PARTIE : L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR..... | 14 |
| Organisation du service..... | 15 |
| Indicateurs techniques..... | 19 |
| Indicateurs économiques – la vente de chaleur | 28 |
| Indicateurs financiers : le compte d'exploitation | 32 |
| Conclusion | 34 |
| Annexes | 35 |

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Le présent rapport présente l'ensemble des activités du SICSEF au cours de l'année 2021 en s'appuyant sur le compte administratif 2021, les actions menées par le Syndicat et le bilan de la délégation de service public.

Le compte administratif 2021 approuvé par délibération du comité syndical en date du 8 Juin 2022, présente les résultats suivants :

| <i>(En euros)</i> | Dépenses | Recettes | Résultat |
|----------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 393 752,54 € | 1 085 213,84 € | 691 461,30 € |
| Section d'investissement | 346 060,31 € | 492 138,74 € | 146 078,43 € |
| Ensemble | 739 812,85 € | 1 577 352,58 € | 837 539,73 € |

L'exécution du service de production et de distribution de chaleur est déléguée à la société SEFIR, filiale du groupe Engie, en vertu d'un contrat de délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011, pour une durée de 18 ans.

Le bilan de l'exécution du service présente un état de fonctionnement des installations satisfaisant, le rendement global s'élevant à 79,8 %.

Au cours de l'exercice 2021, 82 144 MWh ont été distribués aux usagers du réseau, dont 62 803 MWh pour le chauffage et 19 341 MWh pour l'eau chaude sanitaire. Ces consommations représentent une augmentation de 16,71 % par rapport à 2020.

Le prix du moyen du réseau en 2021 est de 75,05 €HT/MWh, soit 79,18 €TTC/MWh.

Le compte d'exploitation présenté par SEFIR pour l'exercice 2021 affiche un résultat net positif de 423 111 €^{HT}.

Enfin, contractuellement, aucun avenant n'a été conclu entre le SICSEF et SEFIR au cours de l'année 2021.

INTRODUCTION

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année, le président du SICSEF adresse aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du Syndicat, accompagné du compte administratif adopté par le comité syndical.

Le présent rapport dressera donc la situation des comptes du SICSEF et les actions menées au cours de l'exercice 2021 ainsi que les principales caractéristiques de l'exécution du service.

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville, créé en 1973 pour la gestion du réseau de chaleur sur les trois communes, délègue l'exécution du service à la société SEFIR, filiale du groupe Engie Réseaux.

Un contrat de délégation de service public, adopté le 11 mars 2011 et signé le 18 avril 2011, décrit l'ensemble des engagements et droits du délégataire et du syndicat. Depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2011, sept avenants ont été négociés entre les parties.

Le compte administratif 2021 du SICSEF a été adopté par délibération du comité syndical, le 8 Juin 2022.

Au 31 décembre 2021, le réseau de chaleur alimente, en chauffage et en eau chaude sanitaire, 7 320 logements, dix groupes scolaires, deux lycées, six équipements sportifs, un centre culturel, un centre socio-culturel et un Hôtel de ville.

La chaleur est produite au moyen d'une chaufferie biomasse en service depuis 2014, trois chaufferies gaz ainsi qu'une installation de cogénération située sur le site de production des Logis Verts.

Les investissements réalisés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public, soit la rénovation de la cogénération, la triangulation du réseau de distribution, la construction de la chaufferie biomasse, s'inscrivent dans la volonté d'amélioration des performances énergétiques du réseau du SICSEF.

Les grandes orientations définies consistent à réduire notre impact sur l'environnement, améliorer les conditions de service pour les usagers, tout en maintenant un niveau de compétitivité élevé.

Le SICSEF est également engagé dans une démarche de développement du réseau de chaleur ainsi que de renforcement de l'accompagnement auprès des usagers sur les questions énergétiques.

PREMIERE PARTIE : LE SICSEF

PRESENTATION GENERALE

LES ACTIONS MENEES

PRESENTATION DES COMPTES

PRESENTATION GENERALE

Création du SICSEF

Le SICSEF constitue une structure intercommunale, créé en 1973 par délibérations des trois communes membres : Sannois, Ermont et Franconville.

Le SICSEF assure la gestion des installations de production et de distribution de chaleur, pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 7 320 logements et d'équipements publics, équipements scolaires, culturels, sportifs et administratifs. Le siège du SICSEF est basé en Mairie de Franconville.

Statuts et compétences

Statuts

Par arrêté ministériel du 19 mars 1964, la ZUP a été créée sur une partie des territoires de Sannois, Ermont et Franconville.

Par arrêté préfectoral du 19 avril 1973, le Syndicat de Intercommunal pour l'exploitation du chauffage collectif dans le cadre de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville a été créé.

Par arrêté préfectoral du 24 octobre 1997, le siège social de la SASEF (Société d'Aménagement de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville) est transféré à la mairie d'Ermont.

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2009, le siège social du SICSEF est transféré à la mairie de Franconville.

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2010, la dénomination du Syndicat devient *Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois – Ermont – Franconville*. En conséquence, les compétences du SICSEF s'étendent aux limites communales des trois communes.

Par délibération du 1^{er} juillet 2015, les statuts ont été modifiés pour permettre au syndicat d'engager des études sur la solution réseau de chaleur en dehors de son périmètre de compétences.

Compétences

Le Syndicat a pour objet d'assurer l'exploitation du chauffage collectif et de la production d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

En conséquence, le SICSEF est compétent pour :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire au sein ou hors de son périmètre ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Patrimoine

Le SICSEF est propriétaire des installations du réseau de chaleur, nécessaires à l'exécution du service.

Au 31 décembre 2021, ces installations comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur, dont une chaufferie biomasse,
- 14,4 km de canalisations souterraines constituant le réseau de distribution,
- 85 postes de livraison, appelés sous-stations.

Les principales caractéristiques des centrales de production sont les suivantes :

| Centrale de production | Puissance installée | Nombre de sous-station | Nombre de logements |
|--------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|
| Fontaine Bertin | 15 MW | 18 sous-stations | 2 379 logements |
| Fossés Trempés | 24 MW | 25 sous-stations | 2 065 logements |
| Logis Verts | 26 MW | 42 sous-stations | 2 876 logements |
| Les Montfrais (Biomasse) | 10 MW | Alimentation globale | Alimentation globale |
| Total | 75 MW | 85 sous-stations | 7 320 logements |

Localisation des installations

Le plan du réseau de chaleur et la liste des bâtiments raccordés par commune sont annexés au présent rapport.

Au 31 décembre 2021, le réseau de chaleur du SICSEF alimente 7 320 logements répartis sur les trois communes ainsi que 22 bâtiments publics (équipements scolaires, sportifs, administratifs ou culturels).

| Ville | Nombre de bâtiments publics | Nb. de lgmts |
|--------------|-----------------------------|--------------|
| Ermont | 9 | 1 503 |
| Franconville | 7 | 3 739 |
| Sannois | 6 | 2 078 |
| Total | 22 | 7 320 |

Fonctionnement

Comité Syndical

Le SICSEF est administré par un comité syndical composé de 6 élus, soit d'un Président, deux vice-présidents, deux assesseurs et un secrétaire.

Le comité syndical se réunit au moins quatre fois par an et règle par délibération les affaires du syndicat.

Composition du comité syndical au 31 décembre 2021 :

| Nom | Fonction municipale |
|--|--|
| Xavier MELKI Président | Franconville Maire de Franconville |
| Benoit BLANCHARD 1 ^{er} Vice-président | Ermont Adjoint au Maire d'Ermont |
| Daniel PORTIER 2 ^{ème} Vice-président | Sannois Adjoint au Maire de Sannois |
| Gilles LAROZE Secrétaire | Ermont Conseiller Municipal d'Ermont |
| Alain VERBRUGGHE 2 ^{ème} Asseseur | Franconville Adjoint au Maire de Franconville |
| Nicolas FLAMENT 1 ^{er} Asseseur | Sannois Adjoint au Maire de Sannois |

Au cours de l'exercice 2021, le comité syndical s'est réuni à quatre reprises :

10 Février 2021 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Adoption du budget primitif de l'exercice 2021

Approbation de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions de Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Rapport annuel 2019 du délégataire pour l'exploitation du chauffage collectif du SICSEF

9 Juin 2021 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2021

Adoption du Compte de Gestion 2020

Adoption du Compte Administratif 2020

Modification des indemnités de fonction attribuées aux Président et Vice-présidents

20 Octobre 2021 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2021

Dérogação à l'obligation de classement du réseau de chaleur du SICSEF

6 Décembre 2021 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 201

Débat d'Orientations Budgétaire 2022

Les Commissions

Commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est composée de sept membres, dont six membres élus du SICSEF et deux représentants issus d'une association locale, l'association Hélios. En application de l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine chaque année, le rapport d'exploitation remis par le délégataire, présentant les principales caractéristiques techniques, économiques et financière de l'exercice.

Elle est également consultée pour avis sur les projets de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

En 2021, la CCSPL a été réunie une fois, le 6 décembre, pour la présentation du rapport d'exploitation de l'année 2020 remis par le délégataire (SEFIR) et du contrôle d'exploitation (Inddigo).

Commission d'adjudication et d'appel d'offres

La commission d'adjudication et d'appel d'offres (CAAO) est constituée du Président du SICSEF et de cinq membres titulaires, issus du comité syndical.

LA CAAO examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché. Elle peut également déclarer l'appel d'offres infructueux et doit donner son avis pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Commission de délégation de service public

La commission de délégation de service public (CDSP) est composée de six membres, soit le président du SICSEF ainsi que les cinq membres du comité syndical.

Lors du renouvellement d'un contrat de délégation de service public, la CDSP examine les candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Suite à l'ouverture des plis, elle établit un rapport présentant l'analyse des offres des entreprises et émet un avis sur les offres analysées.

En cours de contrat, la CDSP émet un avis sur tout projet d'avenant au contrat de DSP, entraînant une augmentation du montant global de plus de 5%.

ACTIONS MENEES PAR LE SYNDICAT EN 2021

Communication

En Février 2021, le Zen'ergie n°22 a été distribué. Dans ce numéro, sont présentés les grands principes de la transition énergétique et les conséquences pour le patrimoine, un témoignage de Monsieur Sébastien MEURANT, Sénateur du Val d'Oise, Conseiller Municipal de Saint-Leu et Conseiller communautaire Val Parisis.



En Septembre 2021, un nouveau numéro a été édité, le Zen'ergie n°23. Il traite du système d'échange, du principe et des enjeux des quotas d'émissions. Ce numéro a aussi inséré un témoignage de deux élus du SICSEF : Monsieur Nicolas FLAMENT, Assesseur du SICSEF et Adjoint au Maire de Sannois et Monsieur Gilles LAROZE, Secrétaire du SICSEF et Conseiller municipal d'Ermont.

Label Ecoréseau de chaleur 2021

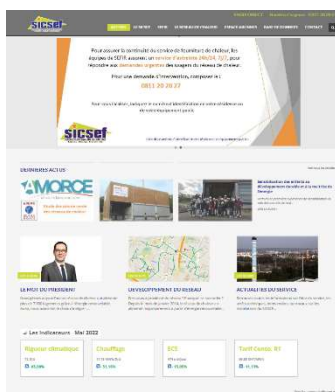
Décerné par l'association AMORCE, le label Ecoréseau de chaleur permet de valoriser les collectivités qui assurent la maîtrise de ce service public. Le label Ecoréseau met en avant les réseaux de chaleur vertueux qui répondent aux critères suivants :

- Un critère environnemental, soit un réseau alimenté par plus de 50% d'énergies renouvelables ou de récupération ;
- Un critère économique, soit une facture globale de chauffage pour l'utilisateur final inférieure à la solution de référence ;
- Un critère social, soit une démarche renforcée pour informer, associer, voire impliquer les abonnés usagers.



Pour la sixième année consécutive, l'association AMORCE a attribué au SICSEF le label écoréseau 2021 lors de la 18^{ème} édition des Rencontres de réseaux de chaleur et de froid qui s'est tenu le 8 décembre 2021.

Site Internet



Depuis sa mise en ligne, le 1^{er} juillet 2011, le site internet, dont la finalité est de rendre accessible aux usagers l'ensemble des informations inhérentes à l'exécution du service est régulièrement mis à jour.

Pour rappel, l'adresse du site internet est la suivante :

www.sicsef.com

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Vue générale des comptes et leur évolution.

Le compte administratif 2021, joint en annexe, a été approuvé par délibération du comité syndical en date du 8 juin 2022.

| | 2021 | 2020 | Ev. N / N-1 |
|---|---------------------|---------------------|----------------|
| Section de fonctionnement | | | |
| Dépenses | 393 752,54 € | 400 247,69 € | -1,62 % |
| 011 – Charges à caractère général | 93 637,46 € | 100 165,87 € | -6,52 % |
| 012 – Charges de personnel | 111 703,45 € | 114 980,59 € | -2,85 % |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 13 356,55 € | 17 851,51 € | -25,18 % |
| 67 – Charges exceptionnelles | - | 4,77 € | -100,00 % |
| 68 – Dotations aux amortissements | 175 055,08 € | 167 244,45 € | 4,67 % |
| Recettes | 450 476,95 € | 439 955,44 € | 2,39 % |
| 042 – Dotations aux amortissements | 150 385,69 € | 144 455,69 € | 4,11 % |
| 70 – Produits des services, du domaine | 21 145,76 € | 20 634,72 € | 2,48 % |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 276 645,04 € | 274 682,63 € | 0,71 % |
| 77 – Produits exceptionnels | 2 300,46 € | 182,40 € | 1 161,22 % |
| Report de l'exercice N-1 | 634 736,89 € | 595 029,14 € | 6,67 % |
| Résultat | 391 461,30 € | 634 736,89 € | 8,94 % |
| Section d'investissement | | | |
| Dépenses | 346 060,31 € | 185 115,68 € | 86,94 % |
| 20 – Immobilisations incorporelles | 195 392,62 € | 39 960,00 € | 388,97 % |
| 204 – Subventions d'équipement versées | - | - | - |
| 21 – Immobilisation corporelles | 282,00 € | 699,99 € | -59,71 % |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section | 150 385,69 € | 144 455,69 € | 4,11 % |
| Recettes | 386 366,45 € | 183 894,95 € | 110,10 % |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section | 175 055,08 € | 167 244,95 € | 4,67 % |
| 13 – Subventions d'investissement | 211 311,37 € | 16 650,00 € | 1 169,14 % |
| Report de l'exercice N-1 | 105 772,29 € | 106 993,02 € | -1,14 % |
| Résultat | 146 078,73 € | 105 772,29 € | 38,11 % |
| Ensemble | | | |
| Dépenses | 739 812,85 € | 585 363,37 € | 26,39 % |
| Recettes | 836 843,40 € | 623 850,39 € | 34,14 % |
| Report de l'exercice N-1 | 740 509,18 € | 702 022,16 € | 5,48 % |
| Résultat | 837 539,73 € | 740 509,18 € | 13,10 % |

Section de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement ont diminué en 2021 (-1,62 % par rapport à 2020). Les dépenses inscrites au chapitre 011 ont diminué de 6,52% par rapport à l'année précédente. Pour rappel, en 2020 le SICSEF avait procédé au versement de la redevance d'occupation du domaine public aux communes membres pour les exercices 2018 à 2020. Les chapitres 012 et 65 ont suivi la même dynamique : -2,85% pour les charges de personnel du fait qu'aucun stagiaire n'ait été accueilli sur l'année. Au chapitre 65, on note une réduction de 25,18% qui s'explique du fait de l'interruption, à partir de juillet 2021 des indemnités de fonction pour le Président du SICSEF.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci évoluent très peu d'un exercice à l'autre. Elles sont essentiellement constituées des redevances de contrôle, de fonctionnement et d'occupation du domaine public du SICSEF versées par le délégataire du service public. Ponctuellement, le SICSEF perçoit aussi des remboursements divers de prestataires.

Enfin, on observe un résultat de la section de fonctionnement en légère hausse par rapport à l'exercice 2020 (+8,94%).

Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement en 2021 ont augmenté de 86,94% par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par le versement au délégataire des subventions perçues au titre des opérations pour lesquelles il a porté les investissements :

- L'extension du réseau sur Sannois : 174 194,00 €
- L'extension du réseau sur Ermont : 21 198,62 €

De surcroît, les recettes d'investissement de l'année 2021 ont aussi fortement augmenté par rapport à 2020 (+110,10%).

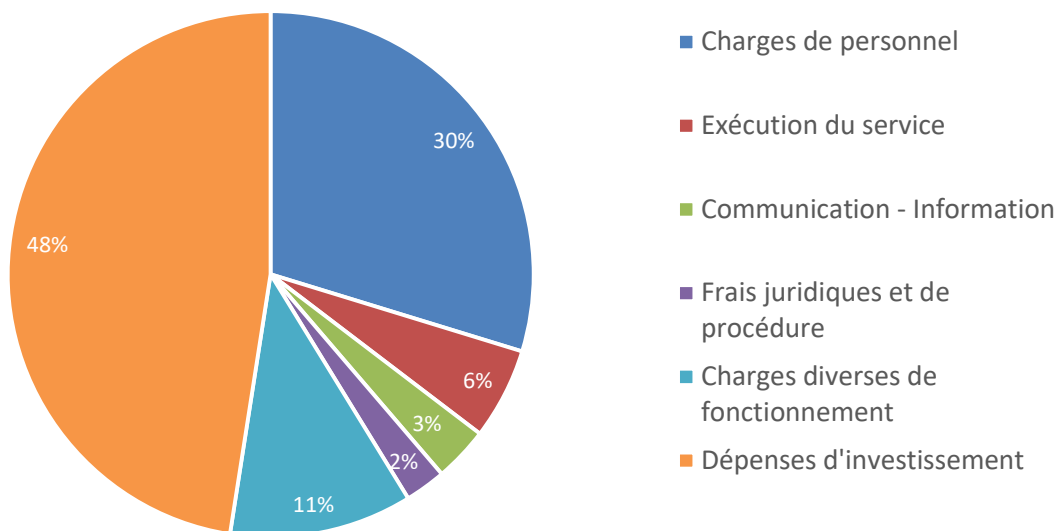
Comme indiqué ci-dessus, le SICSEF a perçu sur l'exercice 2021, deux subventions de la Région Ile de France pour l'extension du réseau de chaleur sur les communes de Sannois et Ermont pour un montant de 195 392,62 €.

Une troisième subvention a été attribuée au SICSEF par la Région Ile de France pour l'étude de faisabilité pour l'extension et la création de réseaux de chaleur, d'un montant de 15 918,75 €.

Le résultat de la section d'investissement a, de fait, augmenté de plus de 38% entre 2020 et 2021.

Au regard de ces différents éléments, nous observons une augmentation positive du résultat par rapport à 2020 (+13,10 %).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.



Pour 2021, en dehors des dépenses d'ordres, les principales dépenses du SICSEF sont marquées par :

- Les frais de personnel : rémunération des agents et des stagiaires, indemnités du Président et des deux Vice-présidents, paiement des charges sociales, ...
- Le financement d'études ayant vocation à promouvoir et développer la solution réseau de chaleur sur le territoire,
- Le contrôle de l'exploitation confié à la société Inddigo,
- Le versement de subvention d'équipement au délégataire,
- Les frais juridiques, d'assurance et de procédures,
- Les charges diverses correspondant aux charges de fournitures administratives, impôts, frais de télécommunication et d'affranchissement, aux charges locatives, ...

DEUXIEME PARTIE :
L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE
PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

ORGANISATION DU SERVICE
INDICATEURS TECHNIQUES
INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

ORGANISATION DU SERVICE

L'exécution du service de production et de distribution de chaleur est déléguée à la société SEFIR. Le contrat de délégation, adopté par délibération du comité syndical le 11 mars 2011 et signé le 18 avril 2011, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

Le rôle du SICSEF

Le SICSEF a pour mission de suivre et de contrôler le respect des engagements contractuels du délégataire et de s'assurer de la bonne exécution du service public. Pour cela, le SICSEF a confié à la société Inddigo, le contrôle de la délégation et de l'exécution du service de production et de distribution de chaleur.

La mission d'Inddigo a débuté le 1^{er} octobre 2019. Le contrat de contrôle d'exploitation a été signé le 26 septembre 2019, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, soit jusqu'au 30 septembre 2023.

Outre, sa mission de contrôle de la délégation, le SICSEF :

- accompagne le délégataire dans la réalisation des projets définis par le contrat de délégation,
- accompagne les abonnés et usagers du réseau dans leurs démarches de maîtrise de leurs consommations.

Le rôle du délégataire

Présentation du délégataire

Filiale du groupe Engie Solutions, SEFIR constitue la société dédiée à l'exécution du contrat de délégation du SICSEF.

La création d'une société dédiée a pour objectif de faciliter le contrôle des engagements pris et d'avoir un unique interlocuteur.

Ainsi, SEFIR se substitue à Engie Solutions pour la prise en charge, depuis le 1^{er} juillet 2011, dans leur globalité et leur totalité, de tous les engagements souscrits par Engie dans le cadre de la consultation.

Le contrat de délégation

Le contrat définit les droits et obligations de SEFIR, du SICSEF, des abonnés et usagers dans le cadre de l'exécution du service.

SEFIR s'engage, dans les conditions prévues au contrat d'exécuter les prestations suivantes :

Exécution du service :

- L'exploitation des installations, soit la production, la distribution et la livraison de la chaleur nécessaire au besoin des usagers ;
- La maintenance et l'entretien des installations, afin d'assurer le bon fonctionnement des installations ;
- Le gros entretien et le renouvellement des installations, dès lors que l'état de vétusté ou de dégradation des installations le rende nécessaire.
- Gestion contractuelle et facturation aux abonnés

Réalisation des projets de la délégation :

- La réalisation et le financement des travaux
- Le développement du réseau

Evolution du contrat

Depuis l'entrée en vigueur de la délégation, sept avenants ont été conclus au contrat de délégation entre SEFIR et le SICSEF. L'objet de ces avenants est défini ci-après :

Décembre 2011

Avenant n°1

Redéfinir le terme GS2S pour l'indexation des tarifs
Modifier les formules de réévaluation des puissances souscrites
Mettre à jour le règlement de service
Définir les modalités de prise en charge par le SICSEF des travaux de remise en état des conduits de cheminés de la centrale de production des Fossés Trepés, à hauteur de 50%

Septembre 2012

Avenant n°2

Redéfinir les termes R1gaz et R1cogé pour l'indexation des tarifs
Adapter les règles relatives à la réévaluation des puissances souscrites, conformément aux dispositions du décret n°2011-1984 du 28 décembre 2011, relatif au réajustement de la puissance souscrite dans les contrats d'abonnement aux réseaux de chaleur
Déterminer les conditions de gestion et de valorisation des certificats d'économie d'énergie susceptibles d'être obtenus pour le réseau actuel et les installations de production biomasse
Redéfinir les mesures de fourniture aux abonnés

Mars 2014

Avenant n°3

Déterminer les modalités de la prise en charge par le délégataire de l'impact financier lié à l'entrée en vigueur des arrêtés du 9 octobre 2013 et du 11 octobre 2013, modifiant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération
Redéfinir le montant de la redevance annuelle de contrôle et de fonctionnement
Définir les modalités de participation du Syndicat au financement des travaux de rénovation des installations du site de production des Logis Verts, au titre d'une subvention d'équipement

Octobre 2014

Avenant n°4

Préciser l'indice ICHT des formules de révision
Réviser les formules d'actualisation R1gaz, R1cogé et R1bois
Créer un terme RCO2
Préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
Redéfinir les conditions de gestion du compte d'extension du réseau

Juillet 2015

Avenant n°5

Préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
Préciser l'affectation des CEE et de toute(s) autre(s) aide(s) ou subvention(s) obtenue(s) au titre du développement du réseau

Mai 2017

Avenant n°6

Déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l'extension du réseau sur Ermont
Préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements
Préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement
Définir les modalités d'affectation des subventions accordées par l'ADEME et la Région Ile de France sur les droits de raccordement des nouveaux abonnés

Septembre 2018

Avenant n°7

Déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l'extension du réseau sur la ville de Sannois
Préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements
Préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement
Définir les modalités d'affectation des subventions ADEME et Région Ile de France sur les droits de raccordement versés par les nouveaux abonnés
Ajuster les engagements du délégataire relatifs à la mixité énergétique du réseau
Mettre à jour le règlement de service

Le personnel d'exploitation

Au 31 décembre 2021, l'équipe de SEFIR, pour assurer l'exploitation des chaufferies, réseau et sous-station, comprend six équivalent temps plein (ETP), répartis comme suit :

- 1 Responsable Département Exploitation Mostafa DJOURH
- 1 Responsable Equipe Exploitation Abdelilah ZIANE
- 4 techniciens

A cette équipe, il y a lieu d'ajouter les personnes complémentaires intervenantes du groupe Engie :

- 1 chef d'agence Yann MADIGOU
- 1 responsable commercial Jérémy AUROY
- 1 ingénieur commercial Wissem RAHOU
- 1 responsable du département travaux Paul MASTROMARINO

Caractéristiques générales des installations

Au 31 décembre 2021, les installations du SICSEF comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire
- 14,4 km de réseaux de distribution
- 85 sous-stations ou postes de livraison

Le réseau de chaleur alimente 7 320 logements et des bâtiments publics (équipements scolaires, sportifs et culturels)

Installations de production

Au 31 décembre 2021, la production de chaleur est assurée par trois chaufferies gaz et la chaufferie biomasse. La chaufferie biomasse alimente les trois sites de production qui alimentent les 85 sous-stations aux pieds des immeubles raccordés.

Les chaufferies existantes sont en bon état de fonctionnement. Tous les moyens de production sont opérationnels.

Chaufferie biomasse des Montfrais

La chaufferie biomasse des Montfrais comprend une chaudière de 10,1 MW. Elle alimente les trois chaufferies gaz via des échangeurs thermiques qui permettent de valoriser la chaleur produite sur l'ensemble du réseau de chaleur.

Chaufferie des Fossés Trepés

La chaufferie des Fossés Trepés comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 6,4 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 9 MW

Avec une puissance installée de 24,4 MW, la chaufferie des Fossés Trepés alimente 2 065 logements, quatre groupes scolaires, un équipement sportif, un équipement administratif et un équipement culturel via 25 sous-stations.

Chaufferie des Logis Verts

Les installations de cogénération ont été rénovées et remises en service sur la chaufferie des Logis Verts au mois de février 2012. La puissance thermique des installations de cogénération est de 3MW. En outre, la chaufferie des Logis Verts comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 7,9 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 8,9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5,8 MW

Avec une puissance installée de 25,6 MW, la chaufferie des Logis Verts alimente 2 876 logements, cinq établissements scolaires, deux lycées, deux accueils de loisirs, un centre socioculturel, deux gymnases et une piscine municipale via 42 sous-stations.

Chaufferie de la Fontaine Bertin

La chaufferie de la Fontaine Bertin comprend deux chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5,8 MW

Avec une puissance installée de 14,8 MW, la chaufferie de la Fontaine Bertin alimente 2 380 logements et un groupe scolaire via 18 sous-stations.

Installations de distribution

Sur un linéaire de 14,4 km, le réseau de distribution circule dans des caniveaux souterrains maçonnés étanches ou enterré en tubes pré-isolés sous les voiries publiques.
Le fluide caloporteur est constitué d'eau chaude à une température maximum de 110°C.

Postes de livraison

Au 31 décembre 2021, le réseau alimente 85 sous-stations.

| | Bâtiments résidentiels | Bâtiments publics | Total |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|------------|
| Nb de postes de livraison | 60 <i>dont 39 copropriétés</i> | 25 | 85 |
| Nb de Lgmts | 7 320 | | 7 320 |
| Puissance souscrite | 50 023 kW | 5 916 kW | 55 940 kW |
| Consommation annuelle 2021 | 75 240 MWh | 6 904 MWh | 82 144 MWh |
| Part réseau | 91,6 % | 8,4 % | 100 % |

Le secteur résidentiel constitue l'essentiel des consommateurs de la chaleur produite par le réseau. Il est possible de distinguer deux catégories de résidences :

- Le parc privé, représentant 61,7 % des consommations totales de chaleur,
- Le parc locatif, représentant 29,9 % des consommations totales de chaleur.

INDICATEURS TECHNIQUES

Conditions générales du service

Conduite et maintenance des installations

Du fait de la distribution d'eau chaude sanitaire, le réseau de chaleur est en service toute l'année.
En 2021, 133 demandes de dépannage ont été traitées par SEFIR, dont 97% concernant le chauffage et 3% concernant l'eau chaude sanitaire.

Sur le réseau de distribution, 9 fuites ont été réparées :

| Date | Nature de l'incident | Localisation | SST | Nb d'h. |
|-------------------------------|----------------------|--|----------------------|---------|
| Réseau Fontaine Bertin | | | | |
| 30/06/2021 | Fuite antenne | 51 rue de Paris - Franconville | 104 - 109 | 8 |
| 23/07/2021 | Fuite antenne | Proche allée des voûtes - Franconville | 106 | 8 |
| 09/08/2021 | Fuite antenne | Résidence les Vergers 61 rue de Paris - Franconville | 112 | 8 |
| 21/12/2021 | 3 fuites antenne | 2-4 rue de l'hostellerie - Franconville | 101-102-103-103B-117 | 32 |
| Réseau Fossés Trepés | | | | |
| 07/04/2021 | Fuite feeder | Résidence les Tuileries 4 rue des Fossés Trepés – Franconville | 206-207-208-209-210 | 15 |
| 30/11/2021 | Fuite antenne | 11 place Auguste Rodin – Sannois | 307-308-309-310 | 5 |
| Réseau Logis Vert | | | | |

| Date | Nature de l'incident | Localisation | SST | Nb d'h. |
|--------------------------------|--|----------------------------------|---------|---------|
| 09/02/2021 | 3 fuites feeder /antenne | Allée Manon des Sources – Ermont | 402-403 | 50 |
| 30/11/2021 | Fuite antenne | Rue des Frères Kegels – Sannois | 206 | 8 |
| Réseau d'interconnexion | | | | |
| 22/06/2021 | Fuites chambre à vannes/feeder Fontaine Bertin | 2 rue du relais – Franconville | Aucune | - |

Contrôles réglementaires

Les installations de combustion de puissance installée supérieure à 2 MW sont soumises à la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre, des contrôles réglementaires doivent être effectués par des organismes agréés à des fréquences imposées par la réglementation.

Les chaufferies des Fossés Trempés et des Logis Verts, avec une puissance installée supérieure à 20 MW se placent sous le régime de l'autorisation. La chaufferie de la Fontaine Bertin avec une puissance installée inférieure à 20 MW se place sous le régime de la déclaration, moins contraignant.

En respect de la réglementation applicable, en 2021, SEFIR a effectué l'ensemble des contrôles réglementaires obligatoires.

Malgré un certain nombre d'observations émises par les organismes de contrôle, concernant notamment les installations électriques des sites de production, l'ensemble des contrôles réalisés confirme la conformité des installations.

Aucune anomalie n'a été constaté au niveau des rejets atmosphériques et aqueux.

Travaux

Le gros entretien et renouvellement

Les travaux de gros entretien et renouvellement constituent un engagement du délégataire, SEFIR, permettant de garantir le bon fonctionnement des installations et la continuité de service tout au long de la délégation.

En 2021, le plan de renouvellement n'a pas été réalisé dans sa globalité pour des raisons de temps prévu pour l'arrêt technique de la Biomasse. Les opérations suivantes sont reportées à 2022 :

- Réparation de paratonnerre
- Réfection du béton réfractaire de la chaudière
- Remplacement des séparateurs hydrocarbures de Fossés Trempés et Logis Vert.

En vertu du contrat de délégation, le délégataire a l'obligation de créer un compte d'emploi des fonds intitulés « Compte GER ». Ce compte permet le financement des travaux de gros entretien et de renouvellement des installations de production et de distribution du réseau de chaleur. Il est alimenté par les recettes de vente de chaleur aux abonnés.

Au 31 décembre 2021, les dépenses de gros entretien et de renouvellement s'élèvent à 575 396,80 €, dont 413 035,30 € pour les équipements de production et 162 361,50 € pour les installations de distribution et de livraison.

Développement du réseau

En 2021, dans la poursuite des travaux d'extension sur la ville de Sannois débutés en juillet 2019, la sous station 324 – Résidence Mood – SOPIC – Sannois a été raccordée et mise en service le 19/05/2021 pour une puissance totale de 400kW.

En parallèle, les Vestiaires du Stade Coutif et et l'Ephad à Sannois avaient signé un contrat de raccordement en 2019 pour une puissance totale de 435kW. La mise en service est prévue pour le 2^{ème} semestre 2022.

Consommations d'énergie

Le tableau ci-après présente les consommations de combustibles en chaufferie, nécessaires à la production de chaleur sur l'exercice 2021 :

| | |
|---------------------------------------|------------------------|
| Consommations de combustibles | 116 251 MWh PCI |
| Gaz chaufferie | 24 976 MWh PCI |
| Gaz cogénérations | 28 623 MWh PCI |
| Bois | 62 652 MWh PCI |
| Production d'énergie | 100 609 MWh PCI |
| Gaz chaufferie | 23 053MWh PCI |
| Gaz cogénérations (chaleur récupérée) | 11 447 MWh PCI |
| Elec. cogénérations (ventes Elec.) | 10 657 MWh |
| Bois | 55 452 MWh PCI |
| Energie vendue | 82 144 MWh |
| Chauffage | 62 803 MWh |
| ECS | 19 341 MWh |

Indicateurs de performance énergétique

Définitions

La rigueur climatique s'exprime en Degrés Jours Unifiés (DJU). Pour un lieu donné, les DJU résultent de l'écart entre une température de référence, soit 18°C dans notre cas, et la moyenne de la température minimale et de la température maximale sur une journée.

A titre d'exemple :

- | | | | | |
|---|------------------------|------|------------------------|-----------------|
| - | Température maximale : | 18°C | Température minimale : | 12°C |
| - | Moyenne : | 15°C | Rigueur climatique : | 18 – 15 = 3 DJU |

La rigueur climatique est utilisée en général pour estimer les consommations de chauffage d'un bâtiment en période de froid.

L'évolution du ratio MWh/DJU permet de déterminer si l'évolution des consommations de chaleur est due uniquement aux variations de la rigueur climatique ou si cette évolution résulte d'une modification de comportement de l'utilisateur ou d'actions d'économie d'énergie.

La densité thermique correspond à la quantité d'énergie utile délivrée par le réseau par rapport à la longueur totale des canalisations. Ce rapport s'exprime en MWh/m.an.

La densité est un indicateur de performance thermique d'un réseau de chaleur. Plus elle est élevée, plus le réseau est performant. La limite basse communément admise est de 1,5 MWh/m.an, visible essentiellement sur des réseaux ruraux.

Dans le cadre du développement du réseau de chaleur, il est important de ne pas dégrader la densité thermique du réseau.

Le contenu CO2 d'un réseau de chaleur s'exprime en tonnes/MWh. Il correspond à la quantité de gaz à effet de serre émise par MWh d'énergie utile. L'utilisation d'une énergie renouvelable sur les réseaux de chaleur vient réduire la valeur du contenu CO2, améliorant ainsi la performance environnementale du réseau.

Les indicateurs de l'exercice 2021

| Indicateurs | | 2021 | 2020 | Ev. |
|------------------------------------|----------------|---------|---------|----------|
| Rendement des installations | | | | |
| Rendement chaufferies | % | 91,0% | 91,7% | -0,76% |
| Rendement réseau | % | 90,0% | 86,6% | 3,93% |
| Rendement global | % | 82,9% | 80,3% | 3,24% |
| Rendement cogénérations | | | | |
| Rendement électrique | % | 37,0% | 41,0% | - 4,00% |
| Rendement thermique | % | 40,0% | 44,0% | - 4,00% |
| Rendement global | % | 77,0% | 85,0% | - 8,00% |
| Consommations de chaleur | | | | |
| Rigueur climatique | DJU | 2 492 | 2 112 | 17,99% |
| Besoins de chauffage | MWh | 62 803 | 51 106 | 22,89% |
| | MWh/DJU | 25,20 | 24,20 | 4,15% |
| Besoins d'ECS | m ³ | 193 411 | 190 726 | 1,41% |
| Besoins de chaleur | MWh | 82 144 | 70 179 | 17,05% |
| Impact environnemental | | | | |
| Bouquet énergie cogénération | % | 12,5% | 13,0% | -3,85% |
| Bouquet énergie Gaz | % | 24,7 | 35,0% | -29,43% |
| Bouquet énergie Fuel | % | 0% | 0% | - |
| Bouquet énergie biomasse | % | 62,7% | 51,1% | 22,70% |
| Taux EnR | | | | |
| Taux EnR | % | 62,7% | 51,1% | 22,70% |
| Emissions de CO2 | Tonnes | 7 722 | 7 742 | - 0,02% |
| Contenu CO2 du réseau | Tonne/MWh | 0,094 | 0,110 | - 14,55% |

Rendement des installations

Sur l'exercice 2021, le rendement global des installations s'est légèrement amélioré par rapport à l'exercice 2020 et reste correct, autour des 80%. En ce qui concerne les installations de production, le rendement s'améliore de 3,93% par rapport à 2020, pour atteindre les 90%.

Quant au rendement global des installations de cogénération, celui-ci se dégrade par rapport à 2020 avec une diminution de 8%.

Besoins énergétiques

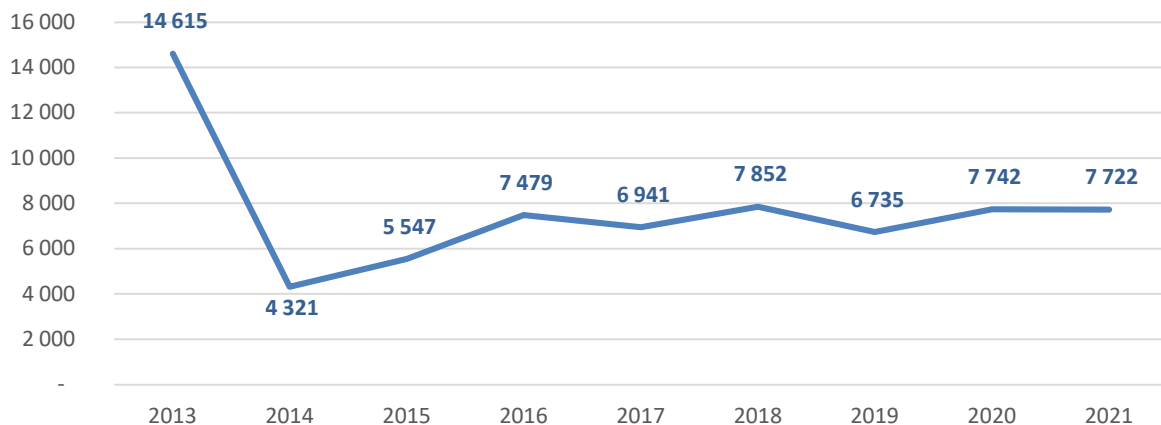
Les ventes de chaleur augmentent de 17,05% par rapport à 2020. Ceci s'explique par une rigueur climatique plus forte que l'année précédente ainsi que la mise en service en fin d'année 2020 de la résidence Les Vergers de Sannois ainsi que la résidence Mood en mai 2021, sur la commune de Sannois également.

Performance énergétique

Les indicateurs de performance énergétique présentent une augmentation importante de la consommation d'eau sur le réseau de plus de 56% par rapport à 2020, qui s'explique par les nombreuses fuites sur le réseau de distribution et notamment sur le réseau d'interconnexion d la chaufferie biomasse aux chaufferies gaz.

On observe aussi une hausse du taux EnR entre 2020 et 2021 avec un taux de couverture qui passe de 51,1% à 62,7%. L'amélioration du mix énergétique permet une baisse significative du contenu carbone du réseau de chaleur, malgré une forte augmentation des consommation de chaleur.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des émissions de CO₂ depuis l'exercice 2012 :



Le graphique permet d'apprécier l'impact de la mise en service de la chaufferie biomasse en 2014 sur les émissions de CO₂ du réseau de chaleur. Cet indicateur tend à augmenter légèrement à chaque exercice. Ceci est dû en partie au raccordement de nouveaux abonnés qui implique des besoins énergétiques supplémentaires et un recours au gaz plus important.

Consommations de chaleur

En 2021, la consommation de chaleur est la suivante :

- 62 803 MWh pour le chauffage,
- 193 411 m³ pour l'eau chaude sanitaire (ECS), soit 19 341 MWh

Le tableau ci-dessous présente les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire par commune membre :

| | Chauffage (MWh) | ECS (m ³) | Total (MWh) | Part réseau |
|---------------------|-----------------|-----------------------|-------------|-------------|
| Sannois | 18 188 | 64 479 | 24 636 | 29,99 % |
| Ermont | 13 799 | 43 671 | 18 166 | 22,11 % |
| Franconville | 30 816 | 85 261 | 39 342 | 47,89 % |
| Total | 62 803 | 193 411 | 82 144 | |

Les consommations par sous-stations sont présentées en annexe.

Evolution des consommations

L'évolution des consommations est analysée par commune en distinguant les bâtiments résidentiels et tertiaires. Le ratio du MWh/DJU permet d'obtenir l'évolution due essentiellement aux efforts de consommation réalisés par les utilisateurs ou gestionnaires des bâtiments.

Evolution de la rigueur climatique

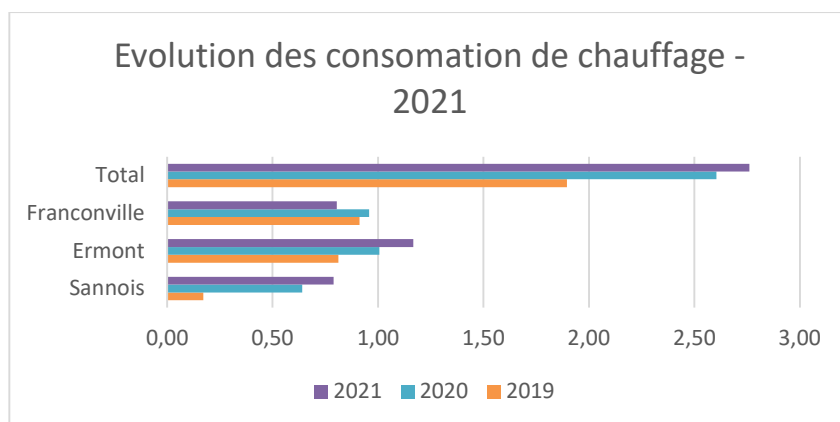
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----|-------|-------|-------|-------|-------|
| DJU | 2 154 | 2 147 | 2 279 | 2 112 | 2 492 |

En 2021, la rigueur climatique augmente de 17,99 % par rapport à l'année 2020.

Bâtiments publics tertiaires

Evolution des consommations de chaleur – Parc tertiaire

| | | 2019 | 2020 | 2021 | Evolution |
|---------------------|---------|-------|-------|-------|-----------|
| Sannois | | | | | |
| Chauffage | MWh | 391 | 1 354 | 1 968 | 45,35 % |
| | MWh/DJU | 0,17 | 0,64 | 0,79 | 23,18 % |
| Ermont | | | | | |
| Chauffage | MWh | 1 851 | 2 126 | 2 907 | 36,74 % |
| | MWh/DJU | 0,81 | 1,01 | 1,17 | 15,89 % |
| Franconville | | | | | |
| Chauffage | MWh | 2 079 | 2 022 | 2 003 | -0,94 % |
| | MWh/DJU | 0,91 | 0,96 | 0,80 | -16,05 % |
| ECS | m3 | 123 | 199 | 262 | 31,66 % |
| | m3/jour | 0,34 | 0,54 | 0,72 | 31,66 % |
| TOTAL | | | | | |
| Chauffage | MWh | 4 321 | 5 502 | 6 878 | 25,01 % |
| | MWh/DJU | 1,90 | 2,61 | 2,76 | 5,95 % |
| ECS | m3 | 123 | 199 | 262 | 31,66 % |
| | m3/jour | 0,34 | 0,54 | 0,72 | 31,66 % |

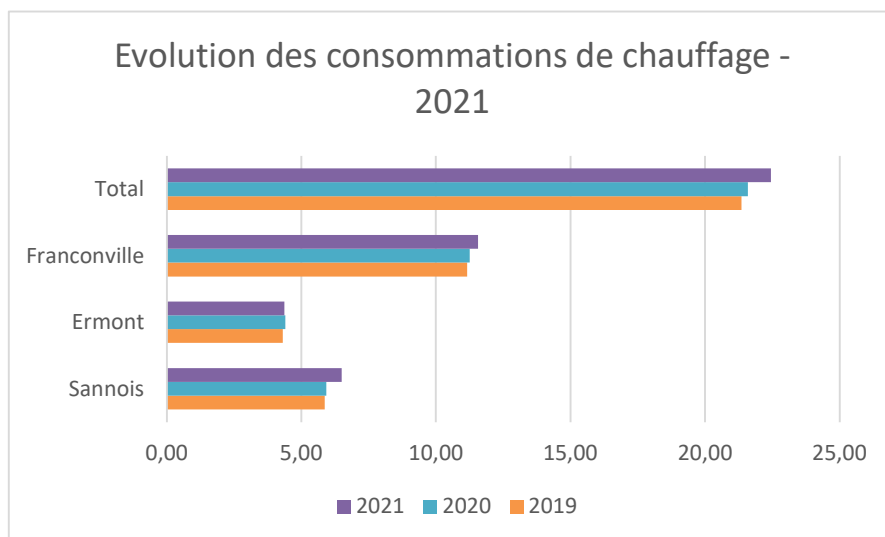


Sur l'exercice 2021, on observe une forte hausse des consommations et du ratio DJU pour Ermont et Sannois du fait de la mise en service des raccordements de bâtiments publics.

Bâtiments résidentiels

Evolution des consommations de chaleur – Parc résidentiel

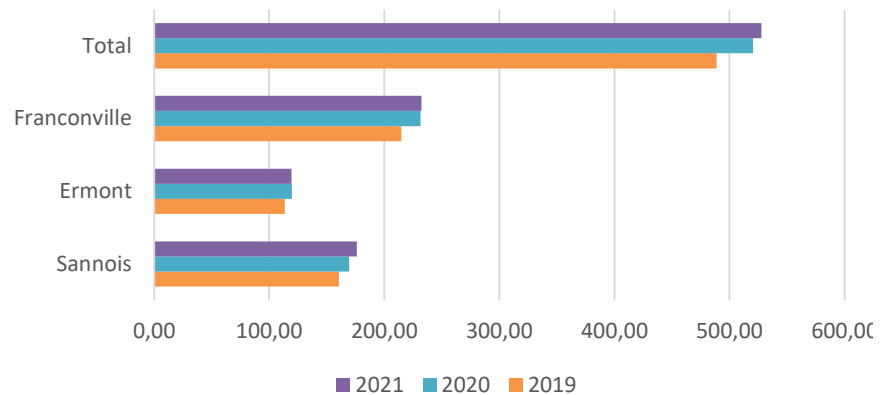
| | | 2019 | 2020 | 2021 | Evolution |
|---------------------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| Sannois | | | | | |
| Chauffage | MWh | 13 381 | 12 523 | 16 220 | 29,52 % |
| | MWH/DJU | 5,87 | 5,93 | 6,51 | 9,77 % |
| ECS | m3 | 58 728 | 61 993 | 64 479 | 4,01 % |
| | m3/jour | 160,46 | 169,38 | 176,17 | 4,01 % |
| Ermont | | | | | |
| Chauffage | MWh | 9 838 | 9 310 | 10 892 | 16,99 % |
| | MWH/DJU | 4,32 | 4,41 | 4,37 | -0,85 % |
| ECS | m3 | 41 597 | 43 816 | 43 671 | -0,33 % |
| | m3/jour | 113,65 | 119,72 | 119,32 | -0,33 % |
| Franconville | | | | | |
| Chauffage | MWh | 25 453 | 23 771 | 28 813 | 21,21 % |
| | MWH/DJU | 11,17 | 11,26 | 11,56 | 2,73 % |
| ECS | m3 | 78 582 | 84 718 | 84 999 | 0,33 % |
| | m3/jour | 214,70 | 231,47 | 232,24 | 0,33 % |
| TOTAL | | | | | |
| Chauffage | MWh | 48 672 | 45 604 | 55 925 | 22,63 % |
| | MWH/DJU | 21,36 | 21,59 | 22,44 | 3,93 % |
| ECS | m3 | 178 907 | 190 527 | 193 149 | 1,38 % |
| | m3/jour | 488,82 | 520,57 | 527,73 | 1,38 % |



Sur l'année 2021 le volume de consommation de chauffage reste stable par rapport à 2020 sur les 3 communes. Sannois connaît une légère hausse du fait de la mise en service de la Résidence Mood et des Vergers de Sannois.

La consommation d'eau chaude sanitaire sur l'exercice 2021 reste stable sur les 3 communes. Une légère hausse est observée sur Sannois car comme pour le chauffage, la résidence Mood et les Vergers de Sannois ont été mis en service.

Evolution des consommations en eau chaude sanitaire - 2021



INDICATEURS ECONOMIQUES – LA VENTE DE CHALEUR

La structure tarifaire

Deux termes principaux constituent la structure tarifaire :

- Le terme R1 constitue un terme variable en fonction de la consommation de chaleur. Il représente le coût des combustibles nécessaires pour assurer la fourniture de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.
- Le terme R2 constitue la part abonnement fixe et proportionnelle à la puissance souscrite. Il représente les coûts à la charge du délégataire pour l'entretien des installations et la réalisation des travaux. Le terme R2 est décomposé comme suit :
 - o Prestations de conduite et de petit entretien nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - o La part de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - o L'entretien des branchements et des compteurs primaires,
 - o Le gros entretien et renouvellement des installations de production, de distribution et de livraison de chaleur,
 - o L'amortissement des études et travaux réalisés, dont l'enveloppe globale a été garantie contractuellement,
 - o Le financement des travaux d'extension du réseau

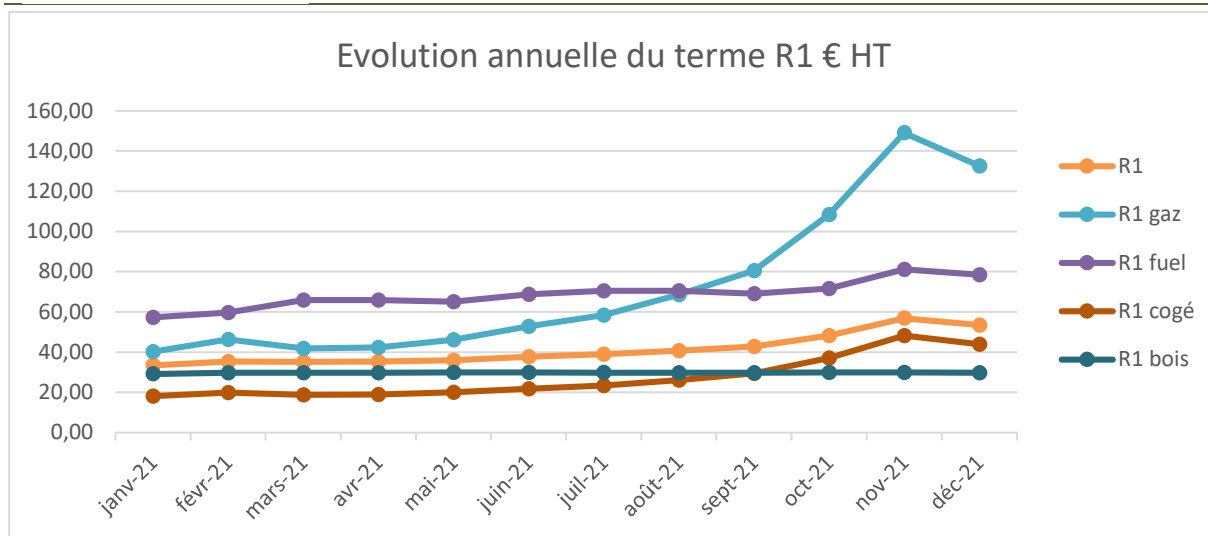
Evolution mensuelle des tarifs de vente de chaleur sur l'exercice 2021

| | janv-21 | févr-21 | mars-21 | avr-21 | mai-21 | juin-21 | juil-21 | août-21 | sept-21 | oct-21 | nov-21 | déc-21 |
|--------------------------|---------|---------|---------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|
| R1 Consommations | | | | | | | | | | | | |
| € HT /MWh | 33,54 | 35,25 | 35,22 | 35,29 | 35,97 | 37,65 | 38,91 | 40,68 | 42,74 | 48,25 | 56,91 | 53,53 |
| € TTC /MWh | 35,38 | 37,19 | 37,16 | 37,23 | 37,95 | 39,72 | 41,05 | 42,92 | 45,09 | 50,90 | 60,04 | 56,47 |
| Ev. | | 5,10% | -0,09% | 0,20% | 1,93% | 4,67% | 3,35% | 4,55% | 5,06% | 12,89% | 17,95% | -5,94% |
| R2- Abonnements | | | | | | | | | | | | |
| € HT /kW | 47,24 | 47,58 | 47,85 | 47,99 | 47,80 | 47,34 | 47,18 | 47,39 | 47,54 | 47,76 | 48,27 | 48,88 |
| € TTC /kW | 49,84 | 50,20 | 50,48 | 50,63 | 50,43 | 49,94 | 49,77 | 50,00 | 50,15 | 50,39 | 50,92 | 51,57 |
| Ev. | | 0,72% | 0,57% | 0,29% | -0,40% | -0,96% | -0,34% | 0,45% | 0,32% | 0,46% | 1,07% | 1,26% |
| Moyenne du tarif* | | | | | | | | | | | | |
| € HT /MWh | 65,71 | 67,65 | 67,81 | 67,97 | 68,52 | 69,89 | 71,04 | 72,95 | 75,11 | 80,77 | 89,78 | 86,82 |
| € TTC /MWh | 69,32 | 71,37 | 71,54 | 71,71 | 72,29 | 73,73 | 74,95 | 76,96 | 79,25 | 85,22 | 94,72 | 91,59 |
| Ev. | | 2,95% | 0,23% | 0,24% | 0,81% | 1,99% | 1,65% | 2,69% | 2,96% | 7,53% | 11,15% | -3,30% |

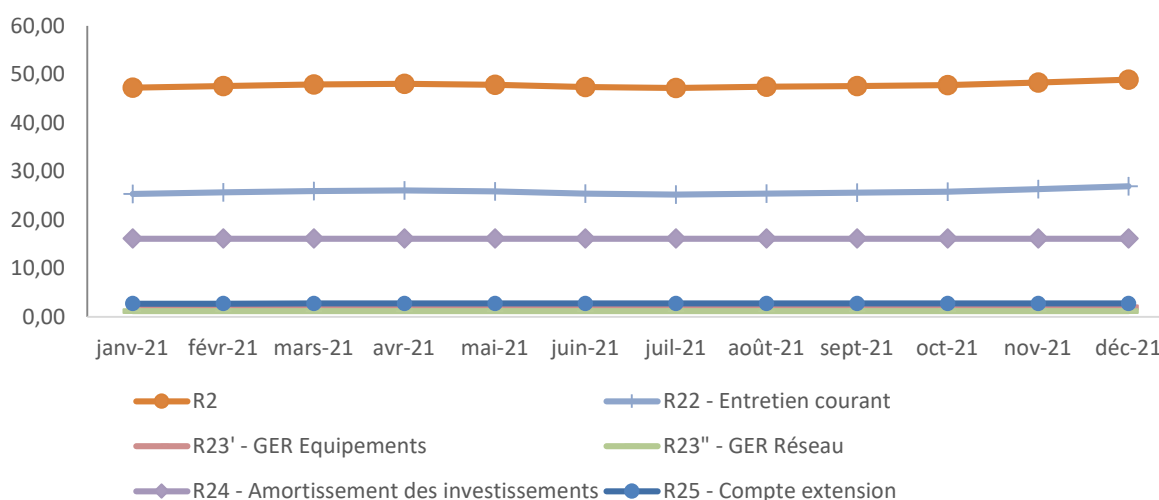
* Moyenne calculée pour une consommation annuelle de 82 144 MWh et une puissance souscrite totale facturée de 55 940 kW

Le tarif R1 subit de légères variations au début de l'exercice. A partir d'Octobre 2021, le tarif R1 augmente fortement. On note une hausse de plus de 50% entre décembre et janvier.

Bien que la stabilité du bois-énergie atténue les variations du tarif R1, celui-ci n'est pas épargné par la hausse du prix du gaz, comme le montre le graphique ci-dessous.



Le R2 n'évolue que très peu tout au long de l'exercice, ce qui permet de maintenir une bonne stabilité du tarif global en 2021.



Evolution et analyse du prix de vente de la chaleur

Le prix moyen

Le tableau suivant présente l'évolution annuelle du prix moyen depuis 2008. Le prix moyen du réseau correspond au rapport entre le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur de l'exercice et la quantité de chaleur vendue. Son analyse permet de situer le tarif du réseau par rapport à d'autres réseaux de chaleur sur la même période.

| | MWh | kW | Chiffre d'affaires | | Prix Moyen | |
|------|--------|--------|--------------------|-----------|------------|-----------|
| | | | € HT | € TTC | € HT/MWh | € TTC/MWh |
| 2021 | 82 144 | | 6 165 178 | 6 504 262 | 75,05 | 79,18 |
| 2020 | 70 179 | 54 750 | 4 873 473 | 5 141 514 | 69,44 | 73,26 |
| 2019 | 70 899 | 53 870 | 5 079 562 | 5 358 938 | 71,66 | 75,58 |
| 2018 | 68 274 | 51 404 | 4 786 485 | 5 049 741 | 70,11 | 73,96 |
| 2017 | 66 102 | 46 895 | 4 432 455 | 4 676 240 | 67,05 | 70,74 |
| 2016 | 67 993 | 45 844 | 4 267 114 | 4 501 805 | 62,76 | 66,21 |
| 2015 | 61 637 | 45 797 | 4 115 502 | 4 341 855 | 66,77 | 70,44 |
| 2014 | 52 554 | 39 692 | 3 741 452 | 3 947 232 | 71,19 | 75,11 |
| 2013 | 65 835 | 39 533 | 4 113 000 | 4 758 201 | 62,47 | 71,82 |
| 2012 | 63 256 | 39 533 | 4 022 369 | 4 637 773 | 63,59 | 73,32 |
| 2011 | 57 824 | 46 730 | 4 579 986 | 5 276 740 | 79,21 | 91,26 |
| 2010 | 69 996 | 49 119 | 5 611 943 | 6 490 263 | 80,18 | 92,72 |
| 2009 | 64 118 | 49 119 | 4 973 647 | 5 726 808 | 76,97 | 88,63 |
| 2008 | 66 862 | 49 119 | 5 405 134 | 6 250 908 | 80,84 | 93,49 |

On observe une hausse du prix moyen de la chaleur sur l'exercice 2021 (+8%). Cette hausse s'explique essentiellement par l'envolée du coût du gaz en fin d'exercice, entraînant une hausse importante du terme tarifaire R1. Cette hausse est toutefois fortement atténuée grâce à la mixité énergétique de production de la chaleur.

Système d'Echange des Quotas d'Emission de gaz à effet de serre (SEQE)

Fonctionnement du dispositif

Le système d'échange des quotas d'émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne (SEQE-UE) constitue l'un des outils majeurs de la politique européenne en matière de lutte contre le changement climatique et traduit les objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Le SEQE repose sur un principe de plafonnement et d'échange de droit d'émission, appelés quotas. Il se décline en Plan National d'Allocation de Quotas (PNAQ). Puis, au niveau national, il est procédé à une répartition des allocations de quotas par secteur, puis par installation. Les exploitants de ces installations doivent restituer chaque année un volume de quotas qui couvre l'intégralité des émissions de l'installation. Les quotas restitués peuvent avoir été obtenus grâce aux allocations gratuites prévues annuellement par le PNAQ, aux soldes issus des exercices précédents, dès lors que les émissions de gaz à effet de serre aient été inférieures aux volumes de quotas obtenus, ou à l'achat de quotas sur le marché mondial (cf. graphique ci-contre). Afin d'inciter les exploitants à innover ou moderniser leurs installations pour limiter continuellement leurs émissions de gaz à effet de serre, les volumes alloués gratuitement ont baissé chaque année sur la période 2013-2020 et continueront de se réduire sur la période 2021-2030.

Application du dispositif sur la délégation

Concernant le réseau de chaleur du SICSEF, deux sites de production sont soumis à ce dispositif : Logis Verts et Fossés Trepés. Les allocations de quotas CO2 ne couvrent pas les émissions issues de la consommation de gaz de ces deux sites. Le délégataire recourt donc à l'acquisition de quotas sur le marché.

La répercussion de cette charge sur le tarif de vente de chaleur a été fixée contractuellement à 0,18€HT/MWh jusqu'au 31 décembre 2020.

A compter du 1^{er} janvier 2021, les quotas sont répercutés sur la délégation en fonction des émissions déclarées par le délégataire et l'évolution des cours de quotas sur le marché. Les conditions de cette répercussion seront l'objet d'un avenant signé en janvier 2022. Pour 2021, il est convenu le maintien du tarif à 0,18 €HT/MWh et le versement par le SICSEF de l'équivalent du surcoût au délégataire pour un montant de 79 906 €.

Comparateur des prix de ventes de chaleurs sur les réseaux français

Chaque année, l'association AMORCE, en partenariat avec l'ADEME et avec le soutien de la FEDENE et du SNCU, étudie les prix de vente pratiqués sur les réseaux de chaleur français. Il en ressort une analyse approfondie visant à comprendre les disparités des prix de vente de chaleur résultant majoritairement de l'énergie utilisée mais également de la situation géographique du réseau, de sa taille ou encore du mode de gestion.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de cette étude (derniers résultats disponibles pour l'exercice 2020) :

| Energie* | Prix moyen | | | |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Réseau SICSEF | 67,1 | 70,1 | 71,7 | 69,5 |
| Réseau de chaleur moyen | 70,3 | 73,7 | 74,6 | 73,5 |
| Gaz naturel | 68,5 | 78,7 | 77,7 | 72,3 |
| Biomasse | 69,1 | 72,3 | 73,7 | 73,2 |
| Chaleur fatale | 72,8 | 74,5 | 75,3 | 74,8 |
| Géothermie | 69,1 | 69,9 | 70,6 | 71,7 |
| Cogénération | 60,1 | 68,4 | 67,4 | 62,2 |

**Les sources d'énergies indiquées dans le tableau sont les sources utilisées majoritairement sur les réseaux concernés.*

INDICATEURS FINANCIERS : LE COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation, joint en annexe, est établi annuellement par le délégataire qui retrace pour l'exercice l'ensemble des produits et charges relatifs à l'exécution du service et à la réalisation des projets contractuels.

Le compte d'exploitation 2021 peut être résumé ainsi :

| Poste | €HT |
|-------------------------|-----------|
| Produits | 8 503 108 |
| Charges | 7 579 939 |
| Résultat brut | 923 169 |
| Frais financiers | -277 887 |
| Impôts sur les sociétés | -222c 170 |
| Résultat net | 423 111 |

Produits

Le chiffre d'affaires annuel est composé essentiellement des ventes d'énergie thermique aux abonnés, les ventes d'électricité produite par les installations de cogénération et les droits de raccordements perçus en participation aux opérations de raccordement des nouveaux abonnés.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur sur l'exercice 2021 s'élève à 4 873 473 €HT.

Evolution du chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur

| | R1 | | R2 | | Total | | Ev. |
|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| | € HT | € TTC | € HT | € TTC | € HT | € TTC | |
| 2021 | 3 502 208 | 3 694 830 | 2 662 969 | 2 809 432 | 6 165 178 | 6 504 262 | 26,5 % |
| 2020 | 2 341 359 | 2 470 134 | 2 532 113 | 2 671 380 | 4 873 473 | 5 141 514 | -4,1 % |
| 2019 | 2 642 566 | 2 787 907 | 2 436 996 | 2 571 031 | 5 079 562 | 5 358 938 | 6,1 % |
| 2018 | 2 591 666 | 2 734 208 | 2 194 818 | 2 315 533 | 4 786 485 | 5 049 741 | 8,0 % |
| 2017 | 2 322 702 | 2 450 451 | 2 108 499 | 2 224 466 | 4 431 201 | 4 674 917 | 3,8 % |
| 2016 | 2 232 432 | 2 355 216 | 2 034 682 | 2 146 590 | 4 267 114 | 4 501 805 | 3,7 % |
| 2015 | 2 174 089 | 2 293 664 | 1 941 413 | 2 048 191 | 4 115 502 | 4 341 855 | 10,0 % |
| 2014 | 1 959 346 | 2 067 110 | 1 782 106 | 1 880 122 | 3 741 452 | 3 947 232 | - 16,5 % |
| 2013 | 2 758 760 | 3 299 477 | 1 354 240 | 1 428 724 | 4 113 000 | 4 728 201 | 1,9 % |
| 2012 | 2 795 554 | 3 343 483 | 1 226 815 | 1 294 290 | 4 022 369 | 4 637 773 | - 12,1 % |
| 2011 | 3 154 998 | 3 773 378 | 1 424 988 | 1 503 362 | 4 579 986 | 5 276 740 | - 18,7 % |

L'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public le 1^{er} juillet 2011 avait fait chuter le chiffre d'affaires lié à la vente de chaleur grâce à l'application des nouveaux tarifs de vente de chaleur. Une seconde chute du chiffre d'affaires est observée sur l'exercice 2014, expliquée par la baisse importante du prix de la chaleur grâce à l'application du tarif bois-énergie.

On note une augmentation importante en 2021, de plus de 26%, augmentation due essentiellement à l'augmentation du chiffre d'affaires R1. Cette hausse s'explique d'une part, par l'augmentation des consommations mais également par la hausse des tarifs du gaz naturel.

Charges

Programme contractuel d'investissements en premier établissement de renouvellement

Au 31 décembre 2021, 214 463,67 € d'immobilisations ont été mise en comptabilité soit :

- Extension Sannois : 214 463,67 €

A cette même date, le montant des immobilisations en cours s'élève à 75 427 €HT pour l'extension du réseau sur Sannois.

Charges de gestion courante

| | |
|--|-------------|
| - Gros entretien et renouvellement des installations | 575 397 € |
| - Achat d'énergie (combustible, électricité) | 4 432 366 € |
| - Frais de personnel | 283 503 € |
| - Sous-traitance | 182 411 € |
| - Frais généraux | 392 079 € |
| - Redevance au délégant | 296 086 € |

CONCLUSION

Le bilan de l'exercice 2021 est marqué par :

- L'obtention du label écoréseau de chaleur 2021, décerné par l'association AMORCE pour les performances énergétiques, économiques et sociales de l'exécution du service ;
- La mise en service de la Résidence Mood – SOPIC sur la commune de Sannois ;
- Une conduite de l'exploitation qui permet de garantir des conditions de service optimales auprès des usagers du réseau. Le bon fonctionnement des installations et le tarif de vente de chaleur assurent un bon niveau de compétitivité au réseau de chaleur ;
- La poursuite des actions et travaux d'optimisation des installations du réseau de chaleur qui permettent d'aboutir à un taux de couverture des besoins par la biomasse de plus de 60%, ce qui permet de limiter l'empreinte carbone du réseau pour l'environnement ;
- Les fortes hausses du prix du gaz constatées sur le deuxième semestre de l'exercice et qui se poursuivront sur l'exercice 2022. En parallèle, le prix de la tonne de CO2 évolue également à la hausse de manière considérable. Ce coût est répercuté sur le tarif R1. Ces augmentations ont un effet conséquent sur le terme tarifaire R1 et appuient d'autant plus la nécessité de verdir la production de chaleur sur le réseau mais également d'étendre le réseau vers d'autres abonnés, dépendants à 100% du gaz actuellement.

Au cours des exercices suivants, les principales démarches engagées par le SICSEF consisteront à poursuivre le travail collaboratif engagé avec le délégataire, l'assistant à maîtrise d'ouvrage du SICSEF et l'association Hélios – association des copropriétés raccordées au réseau de chaleur – pour renforcer les actions d'optimisation des installations du réseau de chaleur.

Le SICSEF travaillera également à la définition de solution permettant de développer au maximum le réseau de chaleur sur les territoires des trois communes.

ANNEXES

- Annexe 1** **Plan du réseau de chaleur au 31 décembre 2021**

- Annexe 2** **Compte administratif du SICSEF pour l'exercice 2021**

- Annexe 3** **Consommation de chaleur par sous-station en 2021**

- Annexe 4** **Compte d'exploitation de l'exercice 2021**